

Problématique et archives d'une histoire des consulats roumains en France dans l'entre-deux-guerres

*Elinor Danusia Popescu**

Mon nom est Elinor Danusia Popescu et je suis titulaire d'un doctorat en *Etudes européennes et relations internationales*, ayant soutenu ma thèse en 2018, en cotutelle Université Valahia de Targoviste (Roumanie) - Université Sorbonne Nouvelle Paris 3. Les deux co-directeurs de ma thèse sont les professeurs Silviu Miloiu de Roumanie et Traian Sandu de France. Le sujet de ma thèse est « Consulats et consuls honoraires de Roumanie dans les grandes puissances ouest-européennes entre les deux guerres mondiales ». Elle a été publiée en 2021, chez L'Harmattan.

Commençons par une histoire personnelle... Lorsque j'ai commencé à étudier les archives, mes connaissances, qui ne sont pas forcément du domaine de la recherche, se sont mises à faire diverses plaisanteries. Vous le savez aussi : le travail d'archives est associé à une souris de bibliothèque. Mais le travail dans les archives s'est avéré très attractif. J'ai beaucoup aimé me faufiler dans ces vieux documents, qui gardaient le parfum du siècle dernier. Certaines d'entre ils étaient écrites sur des feuilles de papier si délicates que j'avais peur qu'elles ne se désintègrent dans mes mains. Je me sentais privilégiée d'avoir accès à une telle richesse d'informations pour pouvoir pénétrer, dans une certaine mesure, leurs secrets.

1/ La marginalisation du travail des consuls par les diplomates de carrière

Le Britannique Desmond C.M. Platt utilisait le terme de « service Cendrillon » (*Cinderella Service*), pour désigner la situation des consuls éclipsés dans leur activité par leurs collègues diplomates ; le Suédois Leos Müller remarquait la même chose à propos de son pays¹. Les problèmes de relations politiques et diplomatiques, de jeu des alliances, de la conclusion de la paix ou de la déclaration de la guerre, les analyses sur les grandes questions de l'actualité politique ou des relations internationales sont revenus, notamment, aux diplomates, ce qui a éclipsé l'activité consulaire dans la recherche historiographique. On ne pourrait pas dire que la Roumanie est une exception.

Pourtant, la fonction consulaire précède historiquement la fonction diplomatique, et les attributions du consul honoraire, essentiellement commerciales, se reflètent dans son serment envers l'État roumain : « Je jure de remplir avec fidélité

* Professeur dr., Colegiul Tehic „Carol I”, București, email: elinor.popescu@gmail.com

¹ Platt, D. C. M., *The Cinderella Service. British Consuls since 1825*. Hamden: Archon Books, 1971; Müller, Leos, *The Swedish consular service in Southern Europe, 1720–1815*, Scandinavian Journal of History, Vol. 31, No. 2. June 2006.

et conformément aux lois roumaines les fonctions qui m'ont été confiées et de contribuer de toutes mes forces à ce qui pourrait favoriser le commerce roumain². »

Dans la période de référence, la plupart des consulats furent ouverts en France, la Roumanie étant un état francophone avec beaucoup d'espoirs placés dans ce pays. Ainsi, le plus dense réseau de consulats roumains entre les deux guerres a été créé en France continentale – vingt-six consulats et vice-consulats –, pays qui a été le point d'ancrage principal de la politique étrangère, commerciale et culturelle roumaine de la période de référence.

Ma thèse est une étude de relations internationales et d'histoire sociale que reflète le recrutement de ces élites de la société civile – les consuls honoraires –, qui assurent le relais entre la société et la diplomatie de carrière. J'ai fait des recherches sur l'activité consulaire roumaine dans les quatre grandes puissances ouest européennes – deux États voulant réviser les équilibres mis en place lors des traités concluant la Première Guerre mondiale, et deux États satisfaits par ces traités – à tous les niveaux : économique, politique, administratif et culturel.

La problématique évalue donc la convergence entre diplomatie consulaire et grande diplomatie en faveur des grands vainqueurs français et britannique ou, à l'inverse, le contrepoids que cette diplomatie « mineure » pouvait exercer au bénéfice des frustrés allemand et italien. Cette dernière option est d'autant plus intéressante qu'Allemagne et Italie étaient les principaux partenaires commerciaux de la petite puissance céréalière et pétrolière qu'était la Roumanie avant 1914 et que le Royaume-Uni et surtout la France s'impliquèrent lourdement dans la dimension économique des règlements de l'après-guerre, pour contrer un retour à la domination, notamment industrielle, de l'Allemagne.

En conséquence, les archives purement consulaires ne doivent pas ignorer les archives diplomatiques, si nous voulons répondre à une problématique qui fait de l'activité consulaire une sorte de contrepoids, de compensation de la grande diplomatie sécuritaire.

2/ Quelles difficultés ai-je rencontré ?

Tandis qu'on peut parler d'une véritable tradition de la publication des annuaires diplomatiques et consulaires dans les États de l'Europe occidentale – en Grande Bretagne ont été imprimés de tels volumes avec des tableaux du personnel diplomatique et consulaire dès le milieu du XIX^e siècle³, la même situation existant en France également –, à l'extrémité opposée se trouvait le Royaume de

² Les Archives du Ministère des Affaires étrangères de Roumanie (AMAER), problème 75, Consuls honoraires de Roumanie en divers pays, 1870-1944, volume 34, Italie, serment prêté par Oreste Girardi, consul honoraire de Roumanie à Naples, le 29 décembre 1923, f. 276.

³ *Anuar diplomatic și consular al Regatului României, 1946* [Annuaire diplomatique et consulaire du Royaume de Roumanie, 1946], Adrian Vițalariu (éditeur), Iași, Editura Universității Alexandru Ioan Cuza, 2016.

Roumanie, État moins évolué en matière de tradition politique et diplomatique, pris dans un ensemble de décalages par rapport au reste du continent⁴.

En ce sens, Gheorghe Crutzescu, le chef de la Direction du personnel du ministère des Affaires étrangères, constatait la désynchronisation, au début de la Seconde Guerre Mondiale: « Dans tous les pays civilisés, européens et extra-européens, il apparaît chaque année un Annuaire du Ministère des Affaires étrangères, et seulement dans le nôtre pas⁵. » Bien qu'il y eût un début de telles publications en 1891, en 1894 et 1897 en Roumanie, dans la période de l'entre-deux-guerres à peine en 1922 a été éditée une brochure avec des données sur le personnel dans la structure du Ministère, mais pas aussi exhaustive que les annuaires des pays occidentaux.

La Seconde Guerre Mondiale a retardé l'apparition de l'«Annuaire diplomatique et consulaire», finalisé en 1941, et reportée à 1942. Quant au « Manuel diplomatique et consulaire » de Constantin Karadja, il n'a pas pu être édité dans les années 1945-1946, à cause de la politique menée par le Parti Communiste Roumain, qui avait commencé le processus d'épuration du personnel et des institutions, incluant l'appareil diplomatique⁶; il fut publié seulement en 2013⁷. « L'Annuaire diplomatique et consulaire du Royaume de la Roumanie, 1946 » a eu la même trajectoire, étant imprimé seulement en 2016⁸.

Étudiant les Décrets et les Lois de l'organisation du MAS depuis 1862, j'ai remarqué qu'il manquait un instrument de travail pour les fonctionnaires consulaires roumains. De ce fait, la seule documentation de travail était dans l'entre-deux-guerres le « Règlement consulaire » de 1937⁹. Même ce document avait des lacunes : Karadja, consul général de carrière de Roumanie à Berlin, le considérait comme « élaboré sans aucune référence ou renvois aux codes, lois ou règlements en vigueur et souvent inapplicable¹⁰ ».

⁴ Murgescu, Bogdan, *România și Europa. Acumularea decalajelor economice (1500-2010)* [La Roumanie et l'Europe. L'accumulation des décalages économiques (1500-2010)], Bucarest, Polirom, 2010.

⁵ AMAER, Fonds 77, vol. 17, Rapport écrit par Gheorghe Crutzescu du 17 septembre 1941, non paginé.

⁶ Gridan, Irina, « La "démocratisation" contrariée. L'épuration de l'appareil du MAE et le corps diplomatique, 1945-1947 », *Arhivele Totalitarismului* [Les Archives du Totalitarisme], Année XXI, Nr. 80-81, 3-4/2013, p. 33-47.

⁷ Karadja, Constantin, I., *Manual diplomatic și consular* [Manuel diplomatique et consulaire], Trașcă, O. et Obiziuc, S. (éditeurs), 2013.

⁸ *Anuar diplomatic și consular al Regatului României, 1946* [Annuaire diplomatique et consulaire du Royaume de Roumanie, 1946], Adrian Vițalaru (éditeur), Iași, Editura Universității Alexandru Ioan Cuza, 2016.

⁹ *Règlement consulaire*, dans *Le Moniteur Officiel* n° 255 du 4 novembre 1937, collection Hamangiu, XXV, II-ème partie, p. 2074-2098.

¹⁰ Karadja, Constantin, I., *Manual diplomatic și consular*, [Manuel diplomatique et consulaire], Trașcă, O. et Obiziuc, S. (éditeurs), 2013, p. XXIII.

3/ Les sources primaires

J'ai donc été amenée à exhumer la vie des consuls, avec leurs activités, leurs responsabilités et leurs sociabilités, à partir d'une étude systématique des archives, tant de la Roumanie – les archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères de Roumanie (AMAER), les archives du Conseil national pour l'étude des archives de la Securitate (CNSAS) – que de la France – les archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères français (AMAEF) de La Courneuve – laquelle, en raison de sa situation de puissance continentale dominante, gardait une vue englobante sur l'ensemble des relations diplomatiques de la Roumanie qui se reflète dans la correspondance du Quai d'Orsay et que nous valorisons sur le plan des sources utilisées. Ce déséquilibre se retrouve parmi les sources roumaines : entre les quatre grandes puissances ouest-européennes étudiées, les documents sur la France sont plus nombreux et exhaustifs – notamment le « Fonds Paris, Correspondance personnelle et confidentielle du consul général honoraire Louis Louis-Dreyfus » et les documents des archives françaises – en comparaison avec les autres pays. Outre les relations de politique extérieure de la Roumanie avec son allié français, il faut noter les relations économiques bilatérales qui prévalent, du moins en début de période, avant le retour massif de l'Allemagne dans le commerce international après la mise en place du plan Dawes. Ainsi, les informations contenues dans la thèse sur le système consulaire roumain en France sont plus riches.

Parmi les sources primaires, on remarque, tant en valeur qu'en volume, les archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères de Roumanie – le problème 75, Consuls honoraires de Roumanie en divers pays, 1870-1944, avec ses volumes 3-4 (Grande-Bretagne), 19-21 (France), 22-28 (Allemagne), 32-36 (Italie) ; le problème 82, l'Organisation du ministère des Affaires étrangères. Des rapports consulaires et économiques, volume 89 (France), volumes 90, 101-102 (Allemagne) ; le problème 33, Questions qui concernent les juifs, volumes 27, 30-31 ; le fonds Londres, 1889-1949, volumes 147, 149, 152, 158, 165, 378-380 ; le fonds Paris, 1858-1944, volume IV, dossiers 775-778 - Correspondance personnelle et confidentielle du consul général honoraire Louis Louis-Dreyfus, dossiers 782,783 ; le fonds Rome, 1873-1947, volumes 275-276, 280-292, 294-298, 302-305 ; le fonds 71 ; le fonds 77 ; le Dossier spécial 220/France 2, boîte 149 – qui regroupent plus de 6.200 pages de documents, offrant une multitude d'informations concernant le service consulaire roumain entre les deux guerres mondiales.

Pour obtenir une vision historique d'ensemble, j'ai fait appel aussi à la recherche des archives étrangères, les archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères de la France - Série Z, carton 569, dossier 5, Corps diplomatique de Roumanie à l'étranger, 1918-1929 (microfilm), et 1930-1935, qui comptent plus de 900 pages de documents sur le sujet.

4/ Les méthodes de recherche

Les méthodes de recherche qui ont guidé le développement de mon travail sont l'étude critique des documents des archives, la comparaison historique, l'analyse juridique et institutionnelle, des méthodes spécifiques de l'histoire économique, les statistiques historiques. Chaque document a été analysé dans son contexte interne et international, et la dimension multidisciplinaire s'est imposée en raison de la nature même de la fonction consulaire et du statut ambivalent du consul, diplomate et membre de la société civile. Toute la démarche a été effectuée avec la conscience du rôle des consuls et de leur activité dans la société locale où ils ont été actifs.

J'ai essayé d'éviter les jugements de valeur et les assertions normatives. Je ne me suis pas limitée à la description du document, mais j'ai essayé de l'éclairer dans le contexte de la réalité historique de l'époque, même si j'ai conscience de la valeur ajoutée par mon point de vue actuel. Par exemple, il est impossible d'analyser la seconde moitié des années trente, la montée de l'antisémitisme en Allemagne, en Roumanie et dans toute l'Europe, en faisant totalement abstraction du sort des juifs pendant la période de la Seconde Guerre mondiale.

Utilisant la critique interne, j'ai évalué la crédibilité des informations transmises par les sources. Jacques Le Goff affirmait que chaque document est une sorte de monument, qui doit être démonté et restructuré par l'historien avec le but d'écramer l'intention initiale de l'auteur du document de sa véritable valeur¹¹. Cette critique *ab initio* du document n'est pas suffisante, elle doit être confrontée et, selon les cas, complétée avec d'autres informations provenant de sources indépendantes.

Par la comparaison historique j'ai visé les similitudes et les différences entre divers phénomènes, cherchant les facteurs qui ont déterminé certaines situations et évolutions. Le parallèle entre les quatre puissances ouest-européennes a relevé des traits analogiques entre les régimes démocratiques, et entre ceux totalitaires, mais certains d'entre eux ont été communs à tous les pays, comme par exemple les qualités nécessaires pour occuper un poste consulaire ou la prédominance des relations économiques.

C'est sur ce dernier trait que je voudrais conclure mon article, celui d'une combinaison entre, d'une part, « technicité » des sources consulaires, essentiellement commerciales (mais pas seulement), et charge politique d'autre part, qui les insère dans la grande diplomatie de façon à la fois harmonique et contradictoire – et c'est là toute la problématique de ma thèse.

¹¹ Le Goff, Jacques, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 2004.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

A/ Sources

1/ Sources non publiées

a/ Archives roumaines

Les archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères de Roumanie [AMAER], Bucarest :

Problème 75 Consuls honoraires de Roumanie en divers pays, 1870-1944, volumes 19-21 (France).

Fonds Paris, 1858-1944, volume IV, dossiers 775-778 - Correspondance personnelle et confidentielle du consul général honoraire Louis Louis-Dreyfus, dossiers 782, 783.

Problème 82 L'Organisation du ministère des Affaires étrangères. Des rapports consulaires et économiques, volume 89 (France).

Problème 33 Questions qui concernent les juifs, volumes 27, 30-31.

Fonds 71 Dossiers spéciaux, volume 59.

Dossier spécial 220/France 2, boîte 149.

L'archive du Conseil National pour l'étude des archives de la Securitate [ACNEAS], fonds Documentar [Documentaire].

b/ Archives étrangères

Les archives du Ministère des Affaires étrangères de France [AMAEF], La Courneuve

Microfilm, série Z, carton 569, dossier 5 – Corps diplomatique de Roumanie à l'étranger, 1918-1929.

Série Z, carton 569, dossier 5 – Corps diplomatique de Roumanie à l'étranger, 1930-1935.

Reconstitution des archives série Z, carton 569, dossier 5 – Corps diplomatique de Roumanie.

2/ Sources publiées

B/ Bibliographie

1/ Ouvrages contemporains des évènements

a/ Annuaires, mémoires, souvenirs, discours

b/ Ouvrages scientifiques contemporains des évènements

c/ Périodiques

2/ Histoire diplomatique générale

3. Histoire économique

4. Histoire consulaire spécifique

C/ Ressources internet

Annexe

Consulats honoraires de Roumanie en France

No.	Date de création	Date d'abolition	Ville
1	2.04.1880	1948	Monaco
2	2.04.1880	1948	Marseille
3	27.02.1889	1920 1940	Paris
4	19.12.1889	1948	Le Havre
5	19.12.1889	1944	Nice
6	15.07.1891	1948	Bordeaux
7	29.10.1891 Vice-consulat	février 1933	Menton
8	11/2/1905	1948	Dunkerque
9	9/1/1920	1948	Boulogne-sur-Mer
10	11/1/1920	1948	Lille
11	5/1/1921	1948	Lyon
12	6/1/1921	1948	Toulouse
13	7/1/1921	1948	Cannes
14	01.08.1921 Vice-consulat	1948	Montpellier
15	10/1/1921	1948	Nantes et St. Nazaire
16	11/1/1921	9/22/1932	Caen
17	1921	5/1/1905	Rouen
18	12/15/1920	9/1/1940	Paris
19	6/1/1922 Vice consulat	1948	Brest
20	16.07.1922 Vice consulat	9/22/1932	Rochefort sur Mer
21	5/16/1923	1948	Strasbourg
22	11/1/1925	février 1933	Bayonne
23	9/1/1926	1948	Monte Carlo
24	10/1/1926	10/2/1929	Béziers
25	11/1/1929	1936?	Nancy
26	11/1/1930	1948	Cherbourg
27	9/1/1940		Vichy